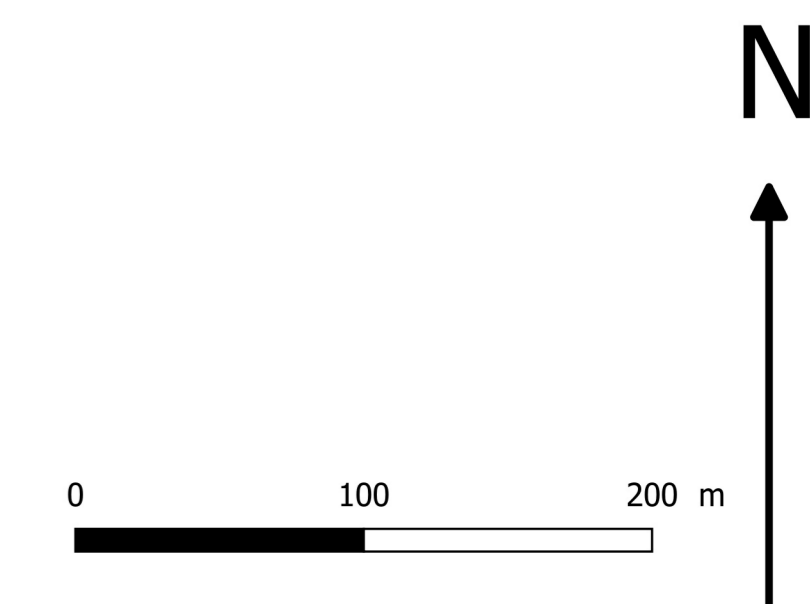




Légende

- Bâti existant
- Cimetière
- Parcelles
- Biodiversité - cours d'eau, zones humides
- Prescription réglementaire**
- Éléments du patrimoine à protéger / mettre en valeur
- Arbres remarquables à protéger / mettre en valeur
- Fermes à protéger / mettre en valeur
- Éléments linéaires à protéger de la trame Verte et Bleue
- Linéaires de clôtures à protéger / mettre en valeur
- Haies et alignements d'arbres à protéger et à mettre en valeur
- Talus à protéger / à mettre en valeur
- Chemins inscrits au PDIPR
- Chemin balisés PR
- Axes de ruissellement temporaires lors d'orages
- Boisements à préserver (L151-23 CU)
- Espaces Boisés Classés (L113-1 CU)
- Lisières de 50m autour des massifs boisés de plus de 100 ha
- Prairies à préserver (L151-23 CU)
- Vergers à préserver (L151-23 CU)
- Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre valant Plan de Protection de Risques Naturels (L562-6 Code Environnement)
- Diversité commerciale à protéger



Commune de VALLANGOUJARD
Département du Val d'Oise

PLAN LOCAL D'URBANISME
Règlement graphique
4.2 - Prescriptions

Vu pour être approuvé à la DCM du :

Réalisé par : CED	Référence : E13188	altéreo
Validé par : EVC	Territoire: 1/8500	
Date : Mars 2021	Zoom : 1/4000	

128 rue de Charenton
75012 PARIS
Tel : 01.77.15.65.37